

**OBJET : PROCES VERBAL DE REUNION**

**DATE DE CONVOCATION : 31 JANVIER 2019**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 15 FEVRIER 2019 DE L’EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	<b>Nathalie BERCHEREAU</b> (ayant la suppléance de Y. TARDY à compter du DOB), <b>Jean-Louis CLAUDON</b> , <b>Denis PICARD</b> , <b>Xavier RICHARD</b> , <b>Christelle AMMARI</b> , <b>Gérald LIOUVILLE</b> , <b>Claude MANET</b> , <b>Jean-Luc STAROSSE</b> , <b>Emmanuel PAYEUR</b> , <b>Bernard FABING</b> , <b>Jean-François SEGALT</b> , <b>Fabrice CHARTREUX</b> (ayant la procuration de Kristell JUVEN), <b>Laurent GUYOT</b> , <b>Francis SIEDLECKY</b> , <b>Roger SILLAIRE</b> (ayant la procuration de A. HARMAND à compter de la 2019.01.02), <b>Yolande AGRIMONTI</b> , <b>Christophe MAURY</b> , <b>Isabelle GUILLAUME</b> (ayant la procuration de L. LEPIOUFF à compter de la 2019.01.02), <b>Patrice KNAPEK</b> , <b>Bernard DOMINIAC</b> , <b>André MAGNIER</b> , <b>Michèle PILOT</b> (ayant la procuration de M. GHAZZALE à compter de la 2019.01.02), <b>Philippe MONALDESCHI</b> , <b>Isabelle GASPAS</b> , <b>Bruno BECK</b> , <b>Bernard DROUIN</b> , <b>Raphaël ARNOULD</b> (ayant la procuration de C. LALANCE), <b>Gérard BOULANGER</b> , <b>Christine THERMINOT</b> , <b>Damien BRASSEUR</b> , <b>Régis MATHIEU</b> , <b>Clément VERDELET</b> , <b>Chantal PIERSON</b> , <b>Patrick THIERY</b> , <b>Bernard DEPAILLAT</b> (ayant la procuration de G. ERZEN), <b>Philippe HENNEBERT</b> , <b>Patrick FLABAT</b> , <b>Alde HARMAND</b> (départ à compter la 2019.01.02), <b>Lydie LEPIOUFF</b> (départ à compter la 2019.01.02), <b>Jorge BOCANEGRA</b> (ayant la procuration de C. GAY), <b>Christine ASSFELD LAMAZE</b> (ayant la procuration de O. HEYOB à compter de la 2019.01.02), <b>Olivier HEYOB</b> (départ à compter la 2019.01.02), <b>Catherine BRETENOUX</b> (ayant la procuration de G. HOWALD à compter de la 2019.01.02), <b>Gérard HOWALD</b> (départ à compter de la 2019.01.02), <b>Marie VIOT</b> (ayant la procuration de A. BOURGEOIS), <b>Malika GHAZZALE</b> (départ à compter de la 2019.01.02), <b>Claudine CAMUS</b> (départ à compter de la 2019.01.02), <b>Guy SCHILLING</b> (ayant la procuration Lucette LALEVEE), <b>Fatima EZAROIL</b> (ayant la procuration de C. CAMUS à compter de la 2019.01.02), <b>Pascal MATTEUDI</b> (départ à compter de la 2019.01.02), <b>Etienne MANGEOT</b> (présent à partir du DOB), <b>Thierry BAUER</b> (ayant la procuration de E. MANGEOT pour la 2019.01.01), <b>Marie-Jeanne CHRETIEN</b> , <b>Alain COCUSSE</b> (ayant la procuration de R. JOUBERT), <b>Jean-Marie HORNUT</b> , <b>Jean Pierre COUTEAU</b> .
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	<b>Thierry COLLET</b> , <b>Corinne LALANCE</b> , <b>Roger JOUBERT</b> , <b>Kristell JUVEN</b> , <b>Gérald ERZEN</b> , <b>Lucette LALEVEE</b> , <b>Alain BOURGEOIS</b> , <b>Catherine GAY</b> .
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>2019-01-01 : 8 avis de procuration. DOB : 7 avis de procuration. De la 2019.01.02 à la fin : 13 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>Du DOB à la fin : 1 suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Guy SCHILLING</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>2019.01.01 : 54 Présents. DOB : 56 Présents. De la 2019.01.02 à la fin : 49 Présents.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>Du début à la fin : 62 Votants.</b>

Le Président accueille les délégués et les remercie de leur présence.

La séance étant principalement consacrée au choix du mode de gestion pour l’eau et l’assainissement et surtout au débat d’orientation budgétaire, **F. CHARTREUX** fait part aux délégués de son souhait que ce moment soit riche d’échanges et de participations, comme l’an passé, tout en rappelant qu’il ne s’agit pas de voter le budget mais d’examiner les orientations et d’en débattre.

Il est procédé à l’appel. le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Le secrétaire de séance désigné est M. **Guy SCHILLING**.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est approuvé à l’unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président adresse un message de félicitations à l'attention d'**Etienne MANGEOT**, lauréat de trois des quatre prix décernés au concours international de plaidoirie des avocats.

### **2019-01-01- EAU ET ASSAINISSEMENT – CHOIX DU MODE DE GESTION**

La délibération est présentée par **L. GUYOT**, qui rappelle le travail conséquent et les échanges en COPIL, COTECH, commission des Maires et conseil communautaire le 13 décembre 2018 lors du vote sur la compétence eau. Il rappelle également les enjeux de cette compétence à l'échelle communautaire et l'intérêt que revêt le choix de la régie avec prestations de services, qui permet à la fois de maîtriser le service et la relation avec les usagers, tout en s'appuyant sur l'expertise et les compétences des entreprises privées pour les prestations qui le nécessitent.

#### Questions et observations de l'assemblée :

**C. MANET** demandant si la communauté de communes continuera à assurer une partie de la gestion du service en régie directe et si, dans l'affirmative les services seront en capacité de l'assumer, **L. GUYOT** confirme que la collectivité gardera la main pour les communes actuellement gérées en régie, qui ne connaîtront donc pas de changement dans leur mode de gestion, ce que la collectivité sera en capacité de faire, à l'instar de ce qui est pratiqué aujourd'hui pour l'assainissement.

**M. PILOT**, rappelant que les communes ont jusque juillet 2019 pour délibérer si elles souhaitent s'opposer au transfert de compétence eau, demande quelle sera l'utilité de ces délibérations si le conseil communautaire a déjà entériné la démarche, y compris sur le mode de gestion.

Sur ce point, **F. CHARTREUX** indique que la délibération proposée pour choisir le mode de gestion va permettre de commencer à travailler dans la perspective de 2020. Si la minorité de blocage n'est pas constituée, cela permet à la collectivité d'être au rendez-vous de 2020. Il n'est pas possible d'attendre juillet 2019 pour commencer à travailler, car le temps restant jusque 2020 serait alors beaucoup trop court pour être opérationnel pour la gestion de ce gros service. **L. GUYOT** ajoute que, parallèlement, le choix du mode de gestion est aussi valable pour l'assainissement pour lequel la collectivité est déjà compétente.

**M. PILOT** demandant si la décision sur ces 2 services -eau et assainissement – est scindée dans la délibération, il est indiqué que les deux points figurent de manière distincte, même s'il s'agit d'une seule et même délibération.

**C. BRETENOUX** indique qu'elle se réjouit sur le principe que l'on fasse enfin le choix de la régie. Cela étant, la délibération est assez précise sur les marchés qui vont être confiés à des prestataires privés et fait ressortir que la seule chose qui restera complètement en régie directe est la facturation et le service aux usagers. Elle considère donc qu'il s'agit d'une fausse régie et qu'au fond, rien ne change pour les communes actuellement en délégation de service public, qui continueront à avoir recours à des entreprises privées, hormis pour la facturation. Elle conclut en regrettant qu'on ne considère pas que les agents de la fonction publique soient en capacité d'assumer complètement ces missions.

**L. GUYOT** rappelle que sur l'ensemble du périmètre de la communauté, des communes seront gérées directement en régie par la collectivité, avec ses agents, pour la quasi-totalité du service à assurer.

**F. CHARTREUX** ajoute que le souhait est aussi de ne pas révolutionner ce qui fonctionne bien aujourd'hui. Il rappelle que l'essentiel à l'échelle communautaire va être de lancer le chantier de la sécurisation. Quant au mode de gestion choisi, il ne doute pas qu'il y aura des points de satisfaction dans la future organisation, et d'autres à parfaire au fil du temps. Il considère cette délibération comme un point de départ, qui sera amené à évoluer en fonction de l'évaluation qui sera faite du service rendu.

**M. PILOT** demandant si une évolution dans le traitement des avaloirs, actuellement de compétence communale, est envisagée, **F. CHARTREUX**, rappelant les propos déjà tenus lors de la dernière commission des Maires, indique que ce point doit être examiné et chiffré, pour pouvoir juger de la pertinence d'une modification de la compétence sur ce point.

Après ces échanges, il est procédé au vote.

**Délibération adoptée à la majorité, Messieurs HOWALD, DOMINIAK, VERDELET, BECK, DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN) et Mesdames BRETENOUX, PILOT, GASPARD votant contre, Messieurs DROUIN, MANET, THIERY, SEGAL, FLABAT et Madame PIERSON s'abstenant.**

## **2019-01-02 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

En préambule des éléments qui vont être portés au débat d'orientation budgétaire et afin de poser les principaux enjeux, **le Président** adresse ce message à l'assemblée :

*« Après l'arrivée de nouvelles compétences et de nouveaux chantiers en 2018 (mobilité, GEMAPI, numérique, assainissement étendu à tout le territoire, transfert des ZAE départementales...), 2019 continue sur un rythme très soutenu dans de nombreux domaines.*

*Qu'il s'agisse de la mise en œuvre de la nouvelle compétence petite enfance, des travaux préparatoires au transfert de la compétence eau, de la nouvelle délégation du service public de la mobilité, de la requalification des abords de la Gare de Toul, de la préparation de la reprise du Parc de Haye, de l'extension du centre aquatique, de la reprise de la base nautique André Vecker, ou encore de l'aménagement de locaux supplémentaires dans le bâtiment 001 pour accueillir de nouvelles entreprises, les nouveaux chantiers sont nombreux et conséquents !*

*Ils reflètent la dynamique de notre communauté dans de multiples domaines et la volonté qui est la nôtre de poursuivre le développement et l'attractivité de ce territoire.*

*Cela étant, c'est surtout en 2020 et 2021 que la communauté aura à faire face à la partie la plus importante de ces nouvelles dépenses d'investissement, car pour de nombreux dossiers, 2019 sera essentiellement une année d'études préalable et de préparation des chantiers.*

*C'est avec ce calendrier en tête que nous vous proposons de bâtir le budget 2019, qui tient notamment compte des « provisions » à constituer pour les années futures.*

*Notre communauté de communes bénéficie d'une bonne santé financière, aidée en cela par des bases fiscales dynamiques et une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, malgré un contexte de diminutions des dotations nationales et d'extension de nos champs de compétences.*

*Nous abordons donc l'année 2019 avec une certaine sérénité, et la volonté de consolider les passerelles de solidarité bâties avec les communes et leurs habitants.*

*Du point de vue financier, c'est la prise en charge par la communauté – pour la 2<sup>ème</sup> fois - du FPIC (fonds de péréquation intercommunal) que les communes doivent reverser à l'Etat qui vous est proposée, en y ajoutant même une enveloppe bonifiée, afin que cet effort consenti pour les communes ne soit pas que symbolique.*

*Il vous sera aussi proposé d'opérer une révision à la baisse de la fiscalité des ordures ménagères, dont le budget bénéficie de résultats très positifs rendus possibles par les efforts de tri réalisés par les habitants. Il s'agit en quelque sorte d'un juste retour des choses.*

*Une revalorisation des aides individuelles à la rénovation de l'habitat, accordées aux ménages modestes et très modestes, sera également proposée.*

*Vous l'avez compris, il s'agit tout à la fois d'être au rendez-vous de nos grands chantiers et de l'évolution de nos compétences, mais aussi de travailler main dans la main avec les communes et les habitants de ce territoire, en prenant en compte les réalités de chacun.*

*Nous aurons également à poursuivre les travaux entrepris pour bâtir notre pacte financier et fiscal. Fonds de solidarité, attributions de compensation... autant de sujets qu'il nous faut continuer à défricher sans tabou. Un nouveau séminaire des délégués communautaires sera organisé avant l'été. Celui de l'année dernière avait permis d'avancer concrètement sur des sujets sensibles. Faisons le pari que celui de 2019 nous permettra de faire ensemble un pas de plus !*

***Rendre l'action publique lisible et cohérente, responsable et équitable, c'est toute l'ambition que je souhaite donner à ce Débat d'Orientation Budgétaire. »***

**Le Président** insiste tout particulièrement sur la volonté, pour la communauté, d'être à l'écoute des communes et de travailler de concert avec elles, afin de trouver l'équilibre territorial permettant à tous les habitants de s'y retrouver quelque soit leur localisation, même s'il n'est pas possible d'effacer toutes les inégalités.

Il souligne également que l'acte 2 du pacte financier et fiscal doit contribuer à approfondir la démarche de solidarité territoriale engagée, même si le sujet n'est pas facile.

Enfin, il rappelle que l'enjeu d'attractivité de la communauté de communes, qui se manifeste au travers des opérations et investissements structurants qu'elle assume au fil du temps, mais aussi au travers de l'amélioration des services rendus quotidiennement à la population, est une préoccupation majeure qui doit permettre à la CC2T de conforter son identité propre et sa force, d'être partenaire de la Métropole, sans être absorbée, contrairement aux intentions politiques relayées récemment dans la Presse.

Les principaux éléments financiers du rapport d'orientation budgétaire sont présentés par **P. MONALDESCHI**.

#### Questions et observations de l'assemblée :

**C. MANET** demandant si des précisions ont été données concernant la suppression de la taxe d'habitation et la compensation annoncée par l'Etat, il est précisé que l'Etat s'est engagé à prendre en charge les conséquences financières de cette réforme, ce qui nécessite une réforme de la fiscalité locale, actuellement toujours attendue. Il est donc difficile de savoir aujourd'hui quelles modalités seront concrètement mises en œuvre pour respecter cet engagement.

Concernant **le FPIC** et le reversement que la CC2T propose de faire au profit des communes (140 000 € au global), **P. MONALDESCHI** indique que les chiffres présentés seront ajustés dès que les montants de FPIC 2019 auront été notifiés, **F. CHARTREUX** ajoutant que la CC2T reste prudente dans cette démarche de soutien financier, car elle doit aussi préserver des marges de manœuvres pour financer ses projets et assumer ses compétences. Cela étant, ce « coup de pouce » aux communes est faisable et souhaitable. La proposition présentée étant dérogatoire par rapport au droit commun, elle nécessitera une vote de l'assemblée à l'unanimité. Les élus présents approuvent cette proposition.

Concernant **les dépenses de personnel**, **le Président** rappelle qu'elles se répartissent entre budget général et budgets annexes, ces derniers représentant une part conséquente. Il souligne également la qualité du travail accompli par les services et adresse un message de félicitations particulier au pôle développement qui, bien que doté de moyens humains assez resserrés, concourt avec dynamisme et efficacité au développement et à l'attractivité des zones communautaires.

Le tableau de bord des principales orientations 2019 fait l'objet d'une présentation par les différents vice-Président(e)s référents des opérations sujettes à discussion et arbitrage.

Concernant le **projet de réaménagement des espaces extérieurs de la gare de Toul**, **J. BOCANEGRA** donne les points forts de ce programme, dont l'objectif est de faire de ce site un espace d'échange multimodal, avec des aménagements qualitatifs, un stationnement amélioré et une circulation fluidifiée et sécurisée.

**T. BAUER** s'étonnant qu'a priori la SNCF n'assume aucune part du financement du projet, **F. CHARTREUX** indique que la SNCF assume l'ingénierie du projet et rappelle qu'il s'agit d'une compétence de la Région. **J. BOCANEGRA** ajoute que la SNCF prendra à sa charge des aménagements sur le bâtiment de la gare, dont la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Concernant les **subventions à l'habitat** à destination des ménages modestes et très modestes, **C. ASSFELD LAMAZE** expose la proposition de revalorisation des subventions individuelles versées par la CC2T, pour les faire passer de 500 € à 600 € par dossier, indiquant que ce coup de pouce supplémentaire peut paraître modeste, mais qu'il peut faire levier pour les ménages concernés. Cette proposition est accueillie favorablement par l'assemblée.

Concernant l'aménagement futur du **Parc de Haye**, **JP COUTEAU** expose les grands attendus de ce projet en termes d'amélioration des conditions d'accueil des entreprises et d'attractivité de cette zone. **F. CHARTREUX** ajoute que la prudence invite à provisionner des crédits budgétaires afin de parer aux urgences et imprévus auxquels la CC2T pourra être rapidement confrontée en 2020, parallèlement au programme pluriannuel d'investissement qui sera établi.

Concernant la **compétence eau** et conformément aux éléments présentés dans les conclusions de l'étude, **L. GUYOT** indique que la CC2T devra, dès l'été 2019, lancer des recrutements pour assumer les missions d'exploitation et de facturation en 2020, si le transfert de cette compétence est confirmé.

Concernant la **gestion des déchets ménagers**, **R. ARNOULD** souligne les bons résultats financiers constatés sur ce budget annexe, en partie dus aux efforts de tri conséquents réalisés par les habitants. Il est donc proposé de revoir à la baisse le taux de part fixe de la TEOM. **F. CHARTREUX** ajoute qu'il s'agit de connaître l'avis de l'assemblée sur cette proposition et, en cas d'assentiment, il sera demandé aux services de travailler sur des hypothèses chiffrées précises.

**D. BRASSEUR** indique que cela lui semble être en effet un juste retour des choses pour les habitants.

**M. PILOT** demande si, en complément de cette diminution fiscale, une amélioration du service rendu, notamment le ramassage des monstres, est envisagée. **F. CHARTREUX** confirme que plusieurs pistes d'amélioration du service sont effectivement envisagées et seront soumises à la commission environnement.

**A. COCUSSE** déplore les dépôts sauvages en forêt, que les communes prennent en charge. **R. ARNOULD** précise que les dépôts sauvages en-dehors du circuit de collecte, comme par exemple en forêt ou sur des terrains privés, sont du ressort du pouvoir de police du Maire, qui doit faire verbaliser.

**C. MANET** confirme que lorsque cela est possible, il est nécessaire de sanctionner les auteurs de ces dépôts et qu'il s'agit d'une politique qui doit être menée de façon concordante sur toutes les communes du territoire. Cela étant, il approuve que les efforts de tri réalisés par les habitants soient récompensés par une diminution de la TEOM.

**M. PILOT** demandant des précisions sur la décision prise en cas de bac débordant, **R. ARNOULD** indique qu'en cas de bac débordant, 2 levées sont désormais comptabilisées, précisant qu'une campagne de communication a été faite en amont pendant près d'un an et qu'il est important que les communes aussi fassent le relais de cette information auprès des habitants.

**F. CHARTREUX** ajoute que, sur la question des déchets comme sur d'autres nombreux sujets, la communauté de communes doit accentuer sa politique de communication. **D. BRASSEUR** notant que cela fait plusieurs années que l'on évoque ce besoin de communication et qu'il est temps d'avancer concrètement sur ce sujet, **F. CHARTREUX** indique que des propositions seront faites en ce sens très prochainement.

**O. HEYOB** fait part des réflexions et programmes en cours concernant la **transition énergétique** et répondant à une question de **C. PIERSON** sur le projet de méthanisation à Manoncourt-en-Woëvre, il confirme que ce projet fait partie intégrante des actions en cours. **T. BAUER** notant qu'il faudra sans doute être vigilant pour éviter que ne se reproduise ce qui s'est passé à Noviant-aux-Prés, **O. HEYOB** partage cet avis et précise que le législateur a renforcé les règles et normes à respecter pour ce type de projet.

De son côté, **D. BRASSEUR** regrette que progressivement les agriculteurs se tournent vers ce type d'activités au détriment de la production alimentaire. **F. CHARTREUX** rappelle que la communauté de communes a le devoir d'être partie prenante de ces sujets, mais qu'elle reste vigilante sur l'usage des terres agricoles, **JP COUTEAU** ajoutant que la CC2T va, par le biais de son PLUi, rendre plus de 100 ha de terrain à l'agriculture.

Concernant le **projet d'extension du centre aquatique Ovive**, **E. PAYEUR** rappelle l'historique du projet et la validation du programme d'extension par le conseil, qui passe par la réalisation d'un bassin supplémentaire, d'une aire de jeux et d'un espace bien-être, pour un coût global estimé de 3 M €HT. La question qui se pose à présent est de savoir si la découvrabilité du nouveau bassin, d'un coût estimé à 320 000 € HT, reçoit un avis favorable du conseil.

**D. BRASSEUR** demandant si l'on a une idée du retour attendu sur cette option découvrabilité, **E. PAYEUR** indique que cela devrait attirer du public pendant les périodes de chaleur, mais que cela n'est pas quantifiable.

**A. FONTAINE** notant que cette option va de pair avec un aménagement extérieur adapté, **E. PAYEUR** confirme que les deux sont liés et intégrés dans le projet.

Concernant la **base nautique**, **E. PAYEUR** rappelle que la CC2T a fait le choix de modifier sa compétence en termes d'équipements sportifs, pour y ajouter la base nautique André Vecker située à Toul, ainsi que tout équipement sportif structurant pour le territoire. De par son côté unique, la base nautique a été considérée

comme telle. Il indique que les bâtiments en place, utilisés pour l'espace vie du club d'aviron, les vestiaires et l'entreposage des équipements, sont très dégradés. Les travaux passeront donc vraisemblablement par la démolition de l'existant. Il rappelle également le souhait de la communauté de donner une envergure communautaire à cet équipement sportif, en ouvrant notamment l'activité aux enfants.

**T. BAUER** demandant pour quelle raison la CC2T n'a pas également repris dans ses compétences la base de kayak, **E. PAYEUR** rappelle qu'effectivement le projet initial regroupait une base nautique unique alliant les activités de kayak et d'aviron. Cela étant, d'une part les deux pratiques sont très différentes et il n'est pas possible de les faire coexister sur un même lieu. D'autre part, il faut accepter que les projets avancent progressivement et que si à terme la CC2T porte l'ensemble de ces équipements, à ce stade ce n'est pas réaliste.

**Après ces échanges, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019 engagé à partir du rapport d'orientations budgétaires transmis avec la convocation.**

#### **2019-01-03 - LISSAGE DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ANTERIEUREMENT OUVERTES**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-01-04 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande indiquées dans la délibération, prises par le Président ou son représentant.

#### **2019-01-05 – INSTAURATION D'UN DISPOSITIF DE TITRES RESTAURANTS POUR LE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

Questions et observations de l'assemblée :

**C. PIERSON** demandant si le nombre de titres restaurant attribué est le même quelque soit le temps de travail, **F. CHARTREUX** précise que le temps de travail de l'agent doit être supérieur ou égal à 6 jours par mois pour pouvoir bénéficier du dispositif, le nombre de titres restaurant attribués étant lui-même de 6 par mois.

**M. PILOT** demandant si la participation de l'agent est de 3€ par titre quelle que soit sa rémunération, **F. CHARTREUX** confirme ce point, la législation en vigueur ne permettant pas d'opérer de différenciation en fonction du niveau de rémunération. La participation de l'employeur est la même pour tous.

Répondant à deux interrogations de **M. PILOT** souhaitant savoir d'une part si la CC2T adhère au CNAS et d'autre part si les agents de la collectivité peuvent aller déjeuner au centre de détention, **R. SILLAIRE** indique que la collectivité est effectivement adhérente au CNAS, ce qui permet aux agents de bénéficier de diverses prestations sociales. En revanche, il n'existe pas de convention permettant aux agents de la CC2T d'aller déjeuner au centre de détention.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-01-06 - CONVENTION DE TRANSFERT ET DE COMPLEMENTARITE AVEC LA REGION GRAND EST**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-01-07 - POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE TOUL – CONVENTION TRIPARTITE SUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-01-08 – ACQUISITION DE LA BASE NAUTIQUE ANDRE VECKER**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à la majorité, Monsieur DOMINIAK votant contre, Madame AMMARI et Monsieur MANET s'abstenant.**

#### **2019-01-09 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

#### **2019-01-10 – AGREMENT DE CESSION –ZIA-PARC LOGISTIQUE SUD LORRAINE**

Questions et observations de l'assemblée :

**T. BAUER** notant que les ventes de terrains s'opèrent mieux depuis le transfert de cette zone à la CC2T et la décision de fixer le prix du terrain à 18€/m<sup>2</sup> contre 35€/m<sup>2</sup> lorsque cela était géré par le Conseil départemental, **F. CHARTREUX** précise que cet ajustement du tarif a été rendu possible suite à la décision prise concernant la voie ferrée, dont les coûts n'alourdissent plus aujourd'hui le budget de l'opération.

Suite à cet échange, il est procédé au vote :

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-01-11 – ZAC KLEBER – AGREMENT DE CESSION**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2019-01-12 - CONVENTIONS DE VIABILITE HIVERNALE**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance et remercie les participants.

Annexe : calendrier des prochaines réunions

	févr-19		mars-19		avr-19
1		1		1	
2		2		2	
3		3		3	
4		4		4	CC BP
5	Com mobilité	5	COM THEMA (à confirmer)	5	
6	CLECT	6	COFIL PLUî H	6	
7	CC DOB	7	COM THEMA - EAU/ASS/GEMAPI	7	
8		8		8	
9		9		9	
10		10		10	
11		11		11	
12		12		12	
13		13	COM URBA HABITAT	13	
14		14	COM THEMA - OM - services publics	14	
15		15		15	
16		16		16	
17		17		17	
18		18		18	
19		19		19	
20		20		20	
21		21	COM DES MAIRES	21	
22		22		22	
23		23		23	
24		24		24	COFIL PLUî H
25		25		25	
26		26		26	
27		27		27	
28	CC dédié PADD PLUî	28		28	
		29		29	
		30		24	COFIL PLUî H
		31			



